



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

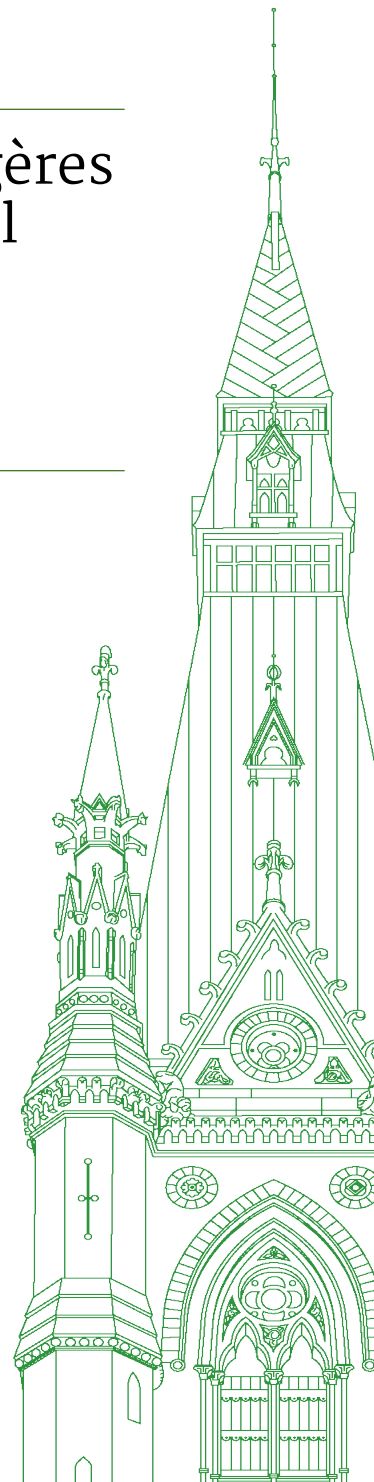
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 020

Le mardi 3 février 2026

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 3 février 2026

• (1530)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Bienvenue à la 20^e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes. Conformément à la motion adoptée par le Comité le mardi 27 janvier 2026, nous étudions l'objet des articles 460 à 462 de la section 27 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les membres sont présents dans la salle et peuvent également participer à la réunion à distance au moyen de l'application Zoom.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins pour la première heure. Nous recevons l'honorable Anita Anand, ministre des Affaires étrangères.

Bienvenue, madame la ministre.

Nous accueillons également les représentants du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement: le directeur général des sanctions et des contrôles stratégiques à l'exportation, Robert Brookfield; la directrice générale de la Direction générale de l'Asie du Nord-Est, Joya Donnelly; le directeur général de la Direction générale de l'Amérique du Nord, Jason LaTore; et la directrice générale de la Direction générale du Moyen-Orient, Stefanie McCollum.

Vous disposez d'un maximum de cinq minutes pour la déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions.

J'invite maintenant la ministre Anand à prononcer une déclaration liminaire.

Bienvenue à notre comité.

[Français]

L'hon. Anita Anand (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité,

[Traduction]

Merci beaucoup de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au sujet de petites modifications à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, ou LLEI, dans le cadre du projet de loi C-15.

Nous savons que les perturbations mondiales peuvent se propager à une vitesse fulgurante. Le Canada a besoin d'outils pour agir rapidement. Ces deux modifications succinctes à la LLEI donne-

raient au gouvernement de nouveaux outils pour protéger l'économie et veiller à nous prémunir contre les perturbations de la chaîne d'approvisionnement qui pourraient nuire aux emplois, aux chaînes d'approvisionnement et à l'accès aux biens essentiels au Canada. Plus précisément, les modifications donneraient au gouvernement la capacité d'agir en cas de coercition économique.

Je tiens à souligner que ces changements ne créeraient pas de nouveaux contrôles. Ils n'élimineraient pas la surveillance ou la consultation. Ils créeraient simplement un nouveau pouvoir législatif pour élaborer des contrôles à l'avenir — des mesures dont le Canada aura de plus en plus besoin pour défendre et protéger sa souveraineté économique.

Avant de mettre en contexte la nouvelle approche du Canada en matière de politique étrangère, j'aborderai deux enjeux particuliers qui occupent le Canada en ce moment.

Premièrement, le Canada est solidaire du peuple iranien dans l'exercice de son droit de manifester contre la brutalité du régime iranien. La répression brutale de l'Iran contre son propre peuple doit cesser. Des milliers de personnes ont été blessées ou tuées par le régime, dont au moins un Canadien. Il y a plus de 18 mois, le Canada a ajouté le Corps des gardiens de la révolution islamique à la liste des entités terroristes. La semaine dernière, l'Union européenne a fait de même. Je peux également vous dire que, en plus des quelque 500 sanctions que nous avons imposées à des entités et à des particuliers, nous continuons de travailler sur cet enjeu important. Je m'affaire plus particulièrement à imposer des sanctions supplémentaires contre les entités et les particuliers iraniens qui ont violé la paix et la sécurité internationales ainsi que les droits de la personne.

• (1535)

[Français]

J'aimerais aussi parler de la situation en Haïti.

Le Canada condamne toute action qui contribuerait à déstabiliser davantage Haïti et à miner la sécurité du peuple haïtien.

Je continue à appeler tous les membres du Conseil présidentiel de transition à respecter la fin convenue de leur mandat, soit le 7 février, ainsi que le droit du peuple haïtien à des élections libres et équitables.

J'aurai des mesures prêtes à être mises en œuvre si des membres du Conseil de transition ne respectent pas leurs engagements et les droits du peuple haïtien.

[Traduction]

Nous vivons à une époque où nous devons confronter le monde tel qu'il est, et non le monde tel que nous le souhaitons. Nous devons adapter notre diplomatie et notre politique étrangère en conséquence. Notre approche s'appuie sur trois piliers. Premièrement, il faut bâtir une économie nationale forte et résiliente dans le but de doubler le commerce international — sans compter le commerce avec les États-Unis — au cours de la prochaine décennie. Deuxièmement, nous devons protéger la souveraineté canadienne, y compris au moyen d'investissements stratégiques et de partenariats en défense et en sécurité. Puis, troisièmement, nous devons défendre nos principes et nos valeurs, y compris le droit international et le droit humanitaire international. De l'Ukraine au Groenland, en passant par l'Iran et d'autres contrées, le Canada défend le droit international et les droits internationaux de la personne.

Ces trois objectifs ne sont pas incompatibles. Autrement dit, aucun n'est plus important que les deux autres. Nous les poursuivons ensemble. Voilà pourquoi nous qualifions notre politique étrangère de pragmatisme fondé sur des principes.

[Français]

L'engagement international ne signifie pas l'accord sur tout. Il signifie la volonté de travailler ensemble, même dans un contexte de désaccord.

Le Canada demeure fermement attaché aux droits de la personne, à la démocratie, à l'inclusion, y compris l'égalité des genres, et à l'état de droit.

Ces valeurs guident la manière dont nous choisissons de nous engager et les enjeux sur lesquels nous le faisons.

[Traduction]

Cela signifie qu'il faut rejeter la fausse vision binaire selon laquelle si nous ne pouvons pas nous entendre sur tous les enjeux internationaux, nous ne pouvons nous entendre sur rien. Deux pays qui se parlent ne sont pas nécessairement sur la même longueur d'onde. Nous ne sommes pas obligés de choisir entre, d'un côté, la promotion de nos intérêts en matière d'économie et de sécurité et, de l'autre, le respect de nos valeurs. Nous prônons un pragmatisme fondé sur des principes; voilà la politique étrangère du Canada en 2026.

En terminant, je dirai que, en ayant une économie nationale forte, le Canada multipliera les ressources à sa disposition — des ressources convoitées par le monde entier. Ainsi outillés, nous attirons des investissements, nous serons plus résilients et nous aurons un levier pour renforcer notre économie nationale. Plus le Canada est fort ici, plus il le sera à l'étranger et plus il sera en mesure de résister à la coercition économique. Ces atouts nous permettront de négocier en position de force.

Les amendements à l'étude aujourd'hui complèteraient l'efficace boîte à outils du Canada et ajouteraient un niveau supplémentaire de sécurité. La prospérité est aussi un choix. Elle se bâtit patiemment et délibérément par les sociétés qui investissent dans la résilience, l'ouverture et leur place dans le monde. C'est le choix que fait le Canada et que nous continuerons de faire au pays et à l'étranger avec nos partenaires du monde entier.

C'est dans ce contexte mondial que notre nouveau gouvernement propose des modifications limitées à la Loi sur les licences d'exportation

et d'importation. Je serai heureuse de répondre aux questions des députés sur ces mesures.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre, de votre déclaration liminaire.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Ziad Aboultaif.

Vous avez six minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, madame la ministre, de comparaître devant le Comité avec votre équipe. C'est la bonne chose à faire que de mettre en lumière les manifestants en Iran et de reconnaître la liberté du peuple iranien. C'est le moins que notre pays puisse faire pour soutenir leur appel à la liberté et en finir avec le régime dictatorial qui les étouffe depuis des décennies.

Madame la ministre, vous avez dit que ces nouvelles mesures ne constituent pas de nouveaux contrôles, mais vous estimez tout de même qu'une désignation de sécurité économique est nécessaire pour la Liste des marchandises d'exportation et d'importation contrôlée.

Pourquoi ces mesures de sécurité économique sont-elles nécessaires, et comment pensez-vous qu'elles seront utilisées?

• (1540)

[Français]

L'hon. Anita Anand: Merci de la question.

Je pourrais commencer par dire que ces pouvoirs pourraient permettre de réagir à des actes étrangers nuisant à la sécurité. C'est un autre outil dans notre boîte pour répondre à des enjeux économiques internationaux.

Le projet de loi ne crée pas immédiatement de nouveaux contrôles, mais donne le pouvoir d'en élaborer à l'avenir. Les outils visent à protéger les emplois et les chaînes d'approvisionnement ou à répondre à la coercition économique. Donc, c'est un autre outil pour nous permettre de répondre à des menaces extérieures.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Merci, madame la ministre.

Vous n'avez pas répondu à ma question. Comment prévoyez-vous que les nouvelles mesures seront utilisées?

L'hon. Anita Anand: Les mesures que nous prenons aujourd'hui ont pour but de fournir des protections pour l'avenir. Ces pouvoirs ne seraient utilisés qu'au besoin et au cas par cas. Les outils que nous proposons permettraient de surveiller, de limiter, d'orienter ou de recueillir l'information sur les importations et les exportations. Tout recours à ces outils nécessiterait une analyse coûts-avantages, et nous étudierions tous les risques avant de les utiliser.

Je dirai que les perturbations mondiales surviennent rapidement et que le Canada a besoin d'outils pour pouvoir agir à la même vitesse. Ces modifications donneraient au gouvernement des outils pour protéger notre économie contre les actions étrangères et les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement qui pourraient nuire aux emplois, aux chaînes d'approvisionnement et à l'accès aux biens essentiels au Canada. Nous faisons preuve de responsabilité en mettant en place ces mesures.

Nous espérons vivement que l'opposition nous appuiera pour mettre ces mesures en œuvre.

Ziad Aboultaif: Madame la ministre, il doit s'être passé quelque chose qui vous a amenée à proposer ces dispositions. Pouvez-vous nous dire précisément quelle industrie, selon vous, nécessite le plus que nous mettions ces mesures en place?

L'hon. Anita Anand: En réponse à cette question, je dirai essentiellement qu'il serait imprudent de conjecturer sur tous les scénarios hypothétiques que nous pourrions vivre à l'avenir dans un contexte mondial changeant et évoluant rapidement.

Nos démarches actuelles visent à jeter les bases d'une structure qui fournira au gouvernement des outils en cas de besoin. Nous planifions constamment des scénarios; c'est une activité qui occupe continuellement mes fonctionnaires, y compris ceux qui sont ici avec nous aujourd'hui.

Il serait imprudent de ma part de conjecturer sur des scénarios hypothétiques, mais je dirai que notre objectif est avant tout de protéger notre sécurité économique. Je sais que mes collègues des deux côtés de la Chambre des communes se soucient de l'avenir de notre pays, de notre sécurité économique et de la protection de nos chaînes d'approvisionnement.

Ziad Aboultaif: Madame la ministre, je ne remets pas cette mesure en question. Vous parlez de scénarios hypothétiques, mais il doit y avoir une raison fondamentale pour laquelle vous voulez modifier la Loi. Y a-t-il une industrie en particulier qui est touchée? J'aimerais entendre votre réponse à ce sujet. Je pense que ce serait utile. Il doit y avoir une logique derrière une telle amélioration au système actuel, si vous considérez que c'est une amélioration. Vous ne dites pas qu'il s'agit d'un nouveau protocole.

Ce serait utile que vous nous fassiez part des renseignements à l'origine de l'exercice. Cela aiderait beaucoup le Comité.

• (1545)

L'hon. Anita Anand: Je dirais, en réponse à la question de mon honorable collègue, que toutes les industries doivent être protégées dans un contexte mondial empreint d'incertitudes. Le commerce mondial a subi une réorganisation complète et, dans ce contexte, nous voulons nous doter des outils nécessaires pour répondre aux besoins de tous les secteurs de l'économie, si le besoin se faisait sentir.

Comme je l'ai dit, si le besoin se fait sentir, nous ferons une analyse très minutieuse des risques et des avantages. Nous voulons nous assurer d'avoir les outils nécessaires pour protéger l'économie nationale, coopérer avec d'autres pays et réagir aux chocs systémiques, le cas échéant.

Ziad Aboultaif: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Mona Fortier.

Vous avez six minutes.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Je vous remercie, madame la ministre, d'être avec nous aujourd'hui.

Évidemment, l'objet de cette réunion nous importe, parce que l'exercice que nous faisons aujourd'hui va nous permettre de passer

à la prochaine étape pour adopter le budget qui est devant nous. De plus, nous savons très bien que ce budget nous permettra de faire d'autres avancées. Nous savons donc que cet exercice que nous faisons ici est un examen des dispositions plus concrètes que le Comité permanent des finances nous a demandé d'examiner. Ça, c'est le premier exercice.

Deuxièmement, je crois — vous pourrez peut-être le confirmer — que ça avait déjà été présenté, il y a un peu plus d'un an, dans l'énoncé économique de l'automne. Or, ces instruments qui avaient été proposés sont morts au Feuilleton. On sait donc que ce n'est pas la première fois que le gouvernement regarde ces outils et les considère comme des instruments nécessaires. De plus, on continue, évidemment, à avoir des perturbations mondiales qui évoluent rapidement. Comme vous l'avez dit — je pense qu'il faut le répéter —, le Canada doit disposer de ces instruments. Ceux-ci lui permettront d'agir et d'être plus flexible pour pouvoir répondre plus rapidement aux situations.

Comme nous le savons très bien, et on nous le dit, il y a beaucoup de bureaucratie. Cependant, il faut maintenant que nous trouvions des instruments qui vont nous permettre d'être plus flexibles. Je crois que c'est ce que vous nous proposez aujourd'hui.

Pouvez-vous nous parler de ces nouveaux pouvoirs?

Pourquoi sont-ils nécessaires, en plus des contrôles que nous avons en place, présentement, dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation?

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi nous avons besoin de ces nouveaux pouvoirs?

L'hon. Anita Anand: Merci beaucoup de la question.

Premièrement, ce n'est pas la première fois que nous considérons de telles mesures. C'est un point très clair.

Deuxièmement, le Japon, l'Allemagne, les États-Unis et l'Union européenne, entre autres entités, ont adopté des stratégies de sécurité économique pour protéger leurs intérêts contre les menaces venant de l'étranger. Il est responsable d'avoir quelque chose comme ça pour répondre aux chocs systémiques et aux chocs économiques. Il s'agit de bâtir les chaînes d'approvisionnement nécessaires pour nos industries partout dans notre économie intérieure. C'est évident.

De plus, les nouvelles modifications proposées élargiraient les pouvoirs existants pour permettre au Canada de contrôler certaines importations et exportations en réponse à des mesures prises à l'étranger.

Comme je l'ai dit au sujet des chocs, il y aura peut-être des situations et des moments où nous n'aurons pas anticipé les chocs qui peuvent arriver. Qu'allons-nous faire à ce moment-là? Nous devons avoir adopté des mesures juridiques qui nous permettent d'agir en employant les moyens nécessaires, ce que nos alliés ont déjà décidé d'adopter.

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. J'espère que l'opposition va nous appuyer.

• (1550)

L'hon. Mona Fortier: Je suis d'accord. Nous cherchons leur appui pour continuer d'avancer. Merci de cette réponse.

Vous avez mentionné à deux reprises, dans vos propos d'ouverture et dans votre dernière réponse, la question de la sécurité économique.

Pouvez-vous nous dire ce que signifie, pour le gouvernement, la notion de sécurité économique?

L'hon. Anita Anand: Il est nécessaire de comprendre que c'est un moment très difficile pour l'économie mondiale. Nous voyons plus de manifestations d'unilatéralisme et de protectionnisme. Cela laisse entrevoir un ordre mondial très différent de celui que nous avions auparavant.

Il nous faut donc être flexibles quant à nos outils, et il nous faut plusieurs moyens de répondre à différentes situations. Il n'est pas seulement question de diplomatie ou d'un seul ministre. Il est question de notre gouvernement et de notre pays. Nous devons travailler ensemble pour nous assurer de mettre en place les mesures nécessaires.

Le projet de loi concernant nos importations et nos exportations va permettre ça. C'est une mesure très limitée, mais elle est très importante. Elle est nécessaire pour protéger notre économie intérieure.

L'hon. Mona Fortier: Je vous remercie d'avoir défini cette notion. Je pense que c'est important pour ceux et celles qui nous écoutent aujourd'hui.

Cela est aussi important pour nous afin que nous puissions travailler sur des termes autour desquels nous pouvons nous rallier. Je pense que vous avez bien exprimé la question de la sécurité économique.

Malheureusement, mon temps de parole est déjà écoulé. Je veux encore vous remercier d'être des nôtres aujourd'hui et du leadership que vous avez apporté.

Vous avez fait mention d'Haïti. Cette semaine est un tournant pour Haïti. J'espère que nous allons pouvoir continuer de travailler très fort sur la position du Canada quant à Haïti.

Hon. Anita Anand: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

C'est maintenant le tour de M. Brunelle-Duceppe.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la ministre, je vous souhaite la bienvenue au Comité.

Vous avez parlé de droits de la personne dans votre allocution de départ. Comment les articles dont nous parlons aujourd'hui assurent-ils un meilleur équilibre entre la protection des intérêts économiques du Canada et ses responsabilités en matière de droits de la personne et de sécurité internationale?

L'hon. Anita Anand: Je voudrais commencer par réitérer qu'il est nécessaire de comprendre les trois piliers de nos politiques sur les affaires étrangères. Il n'y a pas seulement un ou deux piliers. Nous devons continuer d'appuyer nos principes et nos valeurs, comme le droit international...

Alexis Brunelle-Duceppe: Excusez-moi, madame la ministre.

L'hon. Anita Anand: ... et, en même temps, de bâtir l'économie intérieure.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je parle des articles.

L'hon. Anita Anand: Monsieur le président, il est important que je puisse finir ma réponse.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, si la ministre ne répond pas directement à la question, je ne peux pas la laisser finir.

Je suis désolé, mais je ne parle pas des piliers et de la vision du gouvernement. Je parle précisément des articles dont nous parlons et pour lesquels nous sommes ici aujourd'hui.

En quoi ces articles vont-ils avoir une incidence sur les chaînes d'approvisionnement liées au travail forcé?

La question porte sur les articles qui modifient la loi.

L'hon. Anita Anand: C'est une question un peu différente de la précédente, mais je peux y répondre.

Vous avez raison, les mesures sont limitées. Ça veut dire que nous devons mettre en place les mesures nécessaires pour répondre à des chocs économiques. Ces contrôles pourraient être utilisés pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement ou pour répondre à la coercition économique.

La nécessité d'avoir des protections intérieures contre des menaces économiques est donc manifeste. C'est la raison pour laquelle il y a une disposition très limitée, très isolée, mais aussi très nécessaire. Il est important de continuer de bâtir notre économie, et j'espère que tout le monde est sur la même longueur d'onde à ce sujet.

• (1555)

Alexis Brunelle-Duceppe: Dans ce cas, j'aimerais poser une question ultra facile, qui n'a pas besoin d'une longue réponse.

D'après ce que je comprends, ces articles n'ont aucune incidence sur les chaînes d'approvisionnement visant des produits issus du travail forcé.

Est-ce exact?

L'hon. Anita Anand: Comme je l'ai dit ici la dernière fois, notre gouvernement croit dans les droits de la personne, dans le droit international et dans les droits de travailleurs et travailleuses. Ça, c'est évident.

Alexis Brunelle-Duceppe: Ce n'est pourtant pas compliqué, comme question. Madame la ministre, puisque vous venez au Comité, répondez aux questions, s'il vous plaît. Je les pose poliment, et elles sont précises.

Je comprends donc que la réponse est non. Ces articles n'ont aucune incidence sur les chaînes d'approvisionnement qui visent des marchandises issues du travail forcé.

L'accord que vous avez conclu avec la Chine dernièrement vise des dizaines de milliers de véhicules électriques. C'est documenté. Je peux vous transmettre les études. Les plus grands producteurs d'acier et d'aluminium mondiaux ont été incités par le gouvernement chinois à s'installer dans la région du Xinjiang, où la main-d'œuvre vient de la minorité ouïghoure, qui fait du travail forcé. Logiquement, dans la chaîne d'approvisionnement de ces véhicules, il y a du travail forcé. Ce n'est pas pour rien que ça coûte 35 000 \$ et moins, même en incluant le coût du transport.

Qu'est-ce que vous répondez à ça?

Laissons-nous entrer ces marchandises que vous avez négociées et qui sont issues du travail forcé en fermant les yeux?

L'hon. Anita Anand: Je veux être claire; le travail forcé est inacceptable.

Ce n'est pas correct de dire que c'est un contrat ou une entente. C'est évident que c'est seulement la résolution de certaines frictions dans les relations bilatérales entre les deux pays. Ce n'est pas un accord de libre-échange entre les deux pays, et le Canada va toujours affirmer que le travail forcé est inacceptable.

Alexis Brunelle-Duceppe: Il est inacceptable, mais les chaînes d'approvisionnement contiennent des composants issus du travail forcé. Je n'invente pas la donnée de 49 000 véhicules électriques chinois.

Je vais passer à une autre question. Si la Chine lance une action militaire contre Taïwan demain matin, cet accord portant sur le canola canadien et les véhicules électriques chinois va-t-il tenir?

Si c'était trop hypothétique, je vous rappellerais que, depuis le début, c'est vous qui utilisez le mot « hypothétique » et qui imaginez des situations hypothétiques qui pourraient se produire.

L'hon. Anita Anand: J'aimerais souligner deux points.

Premièrement, j'ai toujours réitéré que la sécurité publique et les droits de la personne sont des principes importants pour nos politiques sur les affaires étrangères.

Deuxièmement, ce n'était pas une entente bilatérale. C'était la résolution de certaines tensions et frictions dans les relations bilatérales entre les deux pays.

Comme je l'ai dit, nous allons donc continuer à respecter les trois piliers de nos politiques sur les affaires étrangères...

Alexis Brunelle-Duceppe: Les véhicules électriques chinois n'existent donc pas.

Est-ce cela?

L'hon. Anita Anand: ... et nous allons continuer à défendre les principes et les valeurs canadiennes.

Merci beaucoup.

Alexis Brunelle-Duceppe: Ce qu'on nous a vendu n'existe donc pas. L'entente sur le canola n'est pas une vraie entente.

Ai-je bien compris?

[Traduction]

Le président: Malheureusement, monsieur Brunelle-Duceppe, votre temps est écoulé.

Nous allons entamer la prochaine série de questions, en commençant par Mme Kramp-Neuman.

Vous disposez de cinq minutes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci, monsieur le président, et merci, madame la ministre, d'être parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais concentrer la plupart de mes questions sur la section 27 du projet de loi C-15. Comme vous le savez, elle vise à protéger la souveraineté ou la sécurité économique du Canada.

Récemment, devant le comité sénatorial des affaires étrangères et du commerce international, Mme Galadza a déclaré que « [l]e terme "sécurité économique" est vaste. Dans ce contexte, il com-

prend la capacité du Canada à gérer les menaces et les chocs étrangers tout en orientant l'activité économique, comme les importations et les exportations, afin de soutenir les objectifs de sécurité nationale et de favoriser la croissance. »

Ma première question est la suivante: y a-t-il des mécanismes de surveillance en place pour assurer... toute préoccupation concernant le risque que ces nouveaux pouvoirs aillent trop loin ou soient mal appliqués?

● (1600)

L'hon. Anita Anand: Nous proposons une modification mineure à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. L'objectif est simplement de veiller à ce que l'approvisionnement et la distribution des marchandises au Canada ou à l'étranger soient conformes aux intérêts du Canada en matière de sécurité économique. Ce pouvoir, s'il est adopté, ne serait utilisé que dans des circonstances bien précises, et seulement après une analyse risques-avantages minutieuse et systématique par mon ministère.

Mon collègue ici présent peut décrire le processus.

Robert Brookfield (directeur général, sanction et contrôles stratégique à l'exportation, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Je vais expliquer brièvement le processus. Si cette modification est adoptée, il serait possible de rédiger un règlement pour viser une marchandise précise, décrite soit par un code de système harmonisé, soit par une autre méthode. Il serait alors illégal d'exporter ou d'importer cette marchandise sans licence. Cette licence pourrait être délivrée automatiquement — par exemple, comme c'est le cas pour le bois d'œuvre —, ou elle pourrait être accordée à certaines conditions — par exemple à la suite d'une entente avec d'autres pays ou afin de soutenir la défense du Canada ainsi que nos propres industries.

Shelby Kramp-Neuman: En quoi ce nouveau pouvoir différerait-il des pouvoirs actuels du gouverneur en conseil en vertu de la Loi?

L'hon. Anita Anand: Cette disposition restreinte énonce explicitement que le gouvernement a la capacité d'agir dans les cas où il doit assurer la sécurité économique. Il s'agit d'une nouvelle distinction juridique. Nous croyons que, en cette période anxieuse dans l'économie mondiale, il est nécessaire de fournir au gouvernement cet outil supplémentaire.

Shelby Kramp-Neuman: Le gouvernement a-t-il une définition établie des menaces et des chocs étrangers?

Je pose la question parce que je suis curieuse de savoir si le gouvernement canadien considère l'ingérence documentée du gouvernement chinois dans les élections canadiennes précédentes comme une menace étrangère.

L'hon. Anita Anand: Le travail de la juge Hogue dans le cadre de la Commission sur l'ingérence étrangère a permis de très bien analyser différents types de préoccupations liées à l'ingérence étrangère. Nous respectons les recommandations du rapport.

Dans chacune de mes discussions à l'international, je parle de l'importance de la sécurité publique et de la sécurité nationale au Canada, et je continuerai de le faire. La sécurité nationale justifie en soi cette modification législative restreinte. Nous demandons simplement d'ajouter les mots « sécurité économique, » ce qui enclencherait alors un processus réglementaire.

Shelby Kramp-Neuman: J'ai deux autres questions.

Tenez-vous compte du bilan intérieur des États étrangers en matière de droits de la personne dans ce dont vous venez de parler. Et, enfin, le dumping d'acier au Canada par des pays comme la Chine constitue-t-il une menace économique?

L'hon. Anita Anand: Je tiens à réitérer que, dans mes discussions avec mes homologues, je souligne toujours l'importance des droits de la personne, du droit international, de la sécurité publique intérieure et de la sécurité nationale. J'en parle à tous coups.

De plus, je dirai que nous travaillons avec d'autres pays — comme en témoignent de nombreux exemples de notre présidence du G7 — pour présenter des positions unies en matière de droits de la personne et pour montrer que ces droits s'appliquent partout.

Le fait de discuter avec des pays ne signifie pas que nous appuyons leurs positions. Nous soulevons ces questions, ainsi qu'une panoplie d'autres enjeux, parce que nous les prenons au sérieux. Nous devons être à la table et avoir la force de nos convictions pour soulever des désaccords sans pour autant déstabiliser les domaines de coopération.

Le président: Merci beaucoup.

Écoutons M. Steven Guilbeault.

Vous avez cinq minutes.

• (1605)

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault (Laurier—Sainte-Marie, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, madame la ministre, d'être ici.

Vous me permettrez de saluer M. LaTorre, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler alors qu'il était notre ambassadeur en Suède.

Au début de votre intervention, vous avez dit, en anglais, que le système international était en train d'être *rewired*, ou réécrit en quelque sorte. Les personnes les plus âgées dans la salle se rappelleront peut-être le fameux livre de Francis Fukuyama, qui s'intitule *La fin de l'histoire et le dernier homme*. On pensait alors que les démocraties libérales étaient l'apogée de la politique mondiale, mais on voit que ce n'est pas du tout le cas. Nous assistons à des choses sur le plan géopolitique, présentement, que plusieurs d'entre nous ne pensaient pas voir de leur vivant. C'est ce qui explique l'importance pour le gouvernement du Canada, en tant que gouvernement responsable, de revoir certaines lois et certains règlements, et voir là où il a besoin d'agir ou de réagir.

J'ai maintenant quelques questions à vous poser.

Comment les dispositions proposées — qui, je l'espère, seront entérinées par l'opposition — et ces engagements s'harmonisent-ils avec nos autres engagements internationaux, par exemple nos traités de libre-échange?

L'hon. Anita Anand: Je vous remercie de votre question. Je vous remercie aussi de reconnaître que les mots de Francis Fukuyama ne sont plus vrais maintenant. Dans certains passages de son volume, il a réitéré l'importance de l'institution multilatérale.

Nous savons maintenant que, en effet, les institutions multilatérales sont très importantes, mais notre réalité est différente maintenant. Ça veut dire que nous devons répondre à ces environnements, à l'économie et à la situation internationale.

La situation actuelle est très difficile. Je vois que plusieurs de mes homologues des autres pays y répondent en prenant des mesures. Ils collaborent les uns avec les autres au sein des institutions multilatérales.

L'expression « sécurité économique » englobait notamment la capacité du Canada à gérer les menaces et les chocs venant de l'étranger. Il est possible pour nous d'être flexibles et de répondre à la situation. J'espère que tout le monde dans la salle et à la Chambre peut travailler ensemble, comme nous l'avons fait au début de la pandémie. Tout le monde a alors dit que notre pays avait besoin de quelque chose maintenant.

Notre pays a besoin de collaboration, et non de politiques partisans. J'apprécie votre question, et j'espère que nous pouvons travailler ensemble pour notre pays.

L'hon. Steven Guilbeault: Merci, madame la ministre.

Je sais que ma question va ressembler un peu à celle que certains de mes collègues ont posée, mais pouvez-vous expliquer au Comité pourquoi le gouvernement estime qu'il a besoin de ces changements?

En quoi les outils que nous avons présentement ne sont-ils pas adéquats pour faire face à ce contexte changeant?

L'hon. Anita Anand: Il est vrai que le Canada dispose d'une solide trousse d'outils pour assurer sa sécurité économique, y compris des lois et des mécanismes d'application visant à détecter les crimes, à préserver les ressources naturelles — j'en profite pour vous remercier de votre travail acharné là-dessus —, à protéger la propriété intellectuelle, à promouvoir le commerce et à faire face à de nombreux types de coercition économique.

C'est donc un autre outil pour nous. Nous avons déjà des mécanismes, mais nous devons défendre notre économie et nous assurer d'avoir la capacité de répondre aux chocs économiques sur le plan législatif.

Comme mon honorable collègue l'a mentionné, c'est vrai qu'il y a un processus permettant de prendre des décrets, mais, en ajoutant ces mots dans la loi, nous aurions un autre mécanisme pour répondre aux chocs économiques internationaux sur le plan législatif.

• (1610)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Lors du dernier tour de questions, madame la ministre, vous m'avez dit que ce qui avait été signé en Chine n'était pas une entente.

N'est-ce pas?

L'hon. Mona Fortier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

J'aimerais savoir quel est le lien entre cette question et la conversation que nous avons aujourd'hui. Nous sommes censés nous pencher sur des éléments précis. Je voudrais donc juste vérifier si c'est pertinent.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, nous parlons d'ententes commerciales et d'articles qui auront une incidence sur des ententes touchant les chaînes d'approvisionnement, les importations et les exportations. Je pense que c'est approprié.

[Traduction]

Le président: Je vais laisser un peu de latitude aux députés, mais je vous demanderais d'essayer de respecter les règles.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'espère que je n'ai pas perdu de temps de parole.

Madame la ministre, m'avez-vous vraiment dit qu'il n'y avait pas eu d'entente?

L'hon. Anita Anand: J'ai dit que nous devons diversifier nos chaînes d'approvisionnement. Cela étant dit, nous devons résoudre les tensions...

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame la ministre, je vais répondre à votre place, parce que...

L'hon. Anita Anand: ... entre les deux pays, et c'est ce que nous allons faire.

Alexis Brunelle-Duceppe: ... se faire rire au nez comme ça, c'est vraiment choquant.

L'hon. Anita Anand: Nous allons diversifier nos chaînes d'approvisionnement...

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vais vous citer...

L'hon. Anita Anand: ... et résoudre les tensions dans les relations bilatérales.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est vraiment fâchant de se faire rire au nez comme ça. C'est hallucinant. C'est un manque de respect total de votre part.

Lors du dernier tour de questions, vous m'avez dit que ce n'était pas une entente. Je vais vous citer le communiqué qui a été publié sur la page du premier ministre le 16 janvier: « Afin de renouveler et de renforcer cette relation, le premier ministre Carney et le président Xi ont conclu un accord commercial [...] »

Un accord commercial, pour moi, c'est pas mal la même chose qu'une entente commerciale. Qu'on arrête de jouer sur les mots. On fait venir 49 000 véhicules électriques chinois par cet accord commercial, et on sait pertinemment que certains des composants de ces véhicules sont issus, dans la chaîne d'approvisionnement chinoise, du travail forcé des Ouïghours.

Lorsque vous me dites que le travail forcé est inacceptable et que vous signez un accord commercial qui fait rentrer de la marchandise issue du travail forcé ici, vous vous contredisez.

L'hon. Mona Fortier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je suis désolée, mais là, on parle d'ententes commerciales. On ne parle pas vraiment de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Je voudrais juste comprendre comment on peut...

Alexis Brunelle-Duceppe: Je parle d'importation et de chaînes d'approvisionnement.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter quelque chose concernant le rappel au Règlement de ma collègue.

Je comprends que le député d'en face n'a peut-être pas les réponses qu'il voudrait avoir, mais la ministre a fourni des réponses, en tout respect. Ce ne sont peut-être pas les réponses qu'il veut, mais ce n'est pas une raison pour dire à la ministre ce qu'il vient de lui dire.

Alexis Brunelle-Duceppe: J'ai mes raisons et vous avez les vôtres.

Je reviens à ce que je disais. Si vous le voulez, je peux revenir aux articles.

En quoi les modifications à la loi dont on parle aujourd'hui vont-elles permettre de bloquer l'importation de produits issus du travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement?

L'hon. Anita Anand: Nos politiques en matière d'affaires étrangères comprennent des mesures pour nous assurer de protéger nos valeurs et les droits de la personne, tout en diversifiant nos chaînes d'approvisionnement. Nous continuons de nous assurer de disposer des bons outils pour protéger nos intérêts économiques.

Comme je l'ai dit, nous continuons de souligner l'importance des droits de la personne. Ça, c'est clair, et j'espère que tout le monde ici le comprend. Notre gouvernement a la capacité de faire avancer plusieurs mesures en même temps, que ce soit en matière de droits de la personne ou de droit international. De plus, pour notre pays et nos concitoyens, nous devons bâtir une économie nationale. J'espère que tout le monde peut le voir.

• (1615)

Le président: Merci.

[Traduction]

Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Je donne maintenant la parole à M. Mantle.

Vous avez cinq minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, dans votre déclaration préliminaire et dans bon nombre de vos interventions, vous avez parlé de la défense des valeurs canadiennes ici et à l'étranger. Convenez-vous que ces valeurs comprennent notamment la liberté d'expression et d'association, la protection contre les fouilles déraisonnables, etc.?

Le président: Encore une fois, je peux accorder au moins une certaine marge de manœuvre pour la première question, mais essayons de nous en tenir au sujet à l'étude: les changements apportés aux importations et aux exportations.

Jacob Mantle: J'ai fait directement référence à la déclaration préliminaire de la ministre. Si ce n'est pas pertinent, alors...

Le président: Je dis qu'il y a une marge de manœuvre pour la première question.

Si vous voulez mettre à l'épreuve la capacité du président de vous interrompre, je serai heureux de jouer à ce jeu.

Merci.

L'hon. Anita Anand: Je suis avocate, et je crois en la loi. Ces amendements visent la sécurité économique. Cela ne signifie pas que nous n'abordons pas les questions relatives aux droits de la personne et au droit international.

Jacob Mantle: Merci. Vous avez répondu à ma question.

Maintenant que la Cour d'appel fédérale a déterminé que votre gouvernement avait bafoué ces droits ici, au pays, je veux vous donner l'occasion de changer votre opinion...

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

Je vais suspendre la séance pendant cinq minutes afin que nous puissions remettre de l'ordre ici.

• (1615)

(Pause)

• (1620)

Le président: Nous reprenons les travaux. Je rappelle à tous les membres du Comité que la motion qui a été adoptée et qui a donné lieu à la présente réunion visait l'objet des articles 460 à 462, division 27, du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

Comme je l'ai dit dans le cadre de mes interventions précédentes, je n'ai aucun problème à accorder une certaine marge de manoeuvre aux membres du Comité afin qu'ils puissent poser leurs questions et bâtir leur argumentaire, mais ils doivent viser les amendements proposés à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, soit la division 27 du projet de loi C-15.

Nous allons reprendre les séries de questions à l'intention de la ministre avec M. Mantle.

Vous disposez de quatre minutes.

Jacob Mantle: Madame la ministre, en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales et de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, le Canada exerce un contrôle strict des biens qui sont destinés à la Russie et impose des sanctions connexes. Est-ce exact?

L'hon. Anita Anand: La Loi sur les licences d'exportation et d'importation est exhaustive, comme le suggère votre question. C'est exact.

Jacob Mantle: Combien de poursuites ont été intentées à la suite de violations du régime de sanctions en vertu de l'une ou l'autre de ces deux lois en ce qui a trait à la Russie?

L'hon. Anita Anand: Je vais demander aux représentants du ministère de vous répondre.

Robert Brookfield: Je pense à un cas en particulier, l'affaire Trofimov, où la GRC a porté des accusations contre une personne qui aurait exporté des composants de drone vers la Russie.

Jacob Mantle: C'est un exemple. Nous avons un régime exhaustif qui vise la Russie et depuis toutes ces années de guerre, nous avons eu un cas.

Vous avez dit que nous avons un régime exhaustif et que ce changement était nécessaire pour le renforcer davantage. Pourquoi devrions-nous croire qu'un tel amendement pourrait changer les choses alors que vous n'intentez pas de poursuites et que vous n'appliquez pas la loi actuelle?

L'hon. Anita Anand: En tout respect, la GRC est responsable de mener les enquêtes et de déterminer s'il y a eu violation. Je suis ici pour défendre la nécessité d'intégrer un nouvel outil législatif en matière de sécurité économique.

Je souligne ce fait, et je souligne aussi le fait que vous...

Jacob Mantle: Merci, madame la ministre. Vous avez répondu à ma question. Vous ne prenez aucune responsabilité pour l'applica-

tion des sanctions du Canada à l'égard de la machine de guerre de la Russie. Je vous ai bien entendue.

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Ce n'est pas du tout ce que vient de dire la ministre.

Jacob Mantle: Elle peut faire ses commentaires et je vais faire les miens.

L'hon. Anita Anand: Je suis d'accord avec mon honorable collègue: vous avez mal interprété mes commentaires. Je vous demande, en tout respect et puisque je vous parle honnêtement, de ne pas interpréter ce que je dis de manière incorrecte.

Merci.

Jacob Mantle: Quelles autres preuves avez-vous à présenter pour démontrer que vous faites ce que vous dites?

Il y a eu une poursuite. S'il y en a eu plus ou s'il y a d'autres preuves que vous pouvez fournir au Comité, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le président: Je suggère que la ministre, malgré...

Jacob Mantle: Je crois que la ministre est capable de répondre. Elle n'a pas besoin de votre aide.

Le président: Je n'aide personne. Je suis le président du Comité et je vous demande s'il vous plaît...

L'hon. Anita Anand: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre avec l'information dont je dispose.

J'avais raison de dire que c'est la GRC qui intervient en cas de violation du régime de sanctions. Nous avons dit clairement que la Russie doit payer pour la reconstruction de l'Ukraine.

Nous avons mis en place le régime de saisie et de confiscation d'actifs privés assorti de sanctions en 2022. Ces pouvoirs ont été utilisés: en décembre 2022 pour restreindre 26 millions de dollars américains que Roman Abramovich aurait possédés ou contrôlés; et en juin 2023 pour saisir un avion Antonov immobilisé à l'aéroport Pearson et soupçonné d'être la propriété ou sous le contrôle de la compagnie aérienne Volga-Dnepr.

• (1625)

Jacob Mantle: Merci, madame la ministre. Il ne me reste que 25 secondes, et j'aimerais poser une dernière question.

L'hon. Anita Anand: Ce sont des preuves de ce que j'ai fait.

L'hon. Steven Guilbeault: Il voulait des exemples et maintenant qu'on lui en donne, il n'est pas content. Il faut qu'il se branche, monsieur le président.

Jacob Mantle: L'avion est sur le tarmac à l'heure où l'on se parle.

L'hon. Anita Anand: En fait, je présente une demande à la Cour supérieure de l'Ontario afin que nous ayons le droit légal de saisir et de liquider ce bien, au besoin. C'est un autre exemple des mesures que j'ai prises, monsieur le président.

Jacob Mantle: Allez-vous interdire l'entrée au Canada des produits pétroliers raffinés en vertu de la LLEI?

L'hon. Anita Anand: Pour commencer, je tiens à dire qu'il est irresponsable de suggérer que ces sanctions imposées à la Russie n'en valent pas la peine. En tant que pays, nous devrions appuyer les Ukrainiens en cette période difficile afin de protéger leur intégrité territoriale et la souveraineté de leur état.

Monsieur le président, je suis surprise de constater que le député d'en face ne croit pas à cela non plus.

Jacob Mantle: Un colosse aux pieds d'argile ne peut [*inaudible*].

Le président: Merci. Nous n'avons plus de temps.

Nous allons maintenant entendre M. Rob Oliphant.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir sur certaines questions posées par M. Aboultaif — et que je juge excellentes —, qui cherchait à comprendre la nécessité de ce changement.

Je crois comprendre qu'il y a eu une interprétation des lois existantes qui aurait pu limiter la capacité du gouvernement à défendre la souveraineté économique et le bien-être du Canada. Ces amendements ont été proposés pour les secteurs d'e l'exportation et de l'importation afin de clarifier les choses et de garantir que le gouvernement agirait en vertu de la loi alors que les Canadiens se préoccupaient de leur bien-être économique en raison de la dépendance à l'égard des biens bon marché qui entrent au Canada en provenance de régions et qui entraînent une diminution du nombre d'emplois au Canada.

Ai-je raison de dire que c'était pour assurer une certaine clarté juridique afin que le gouvernement puisse agir sous l'égide du gouverneur en conseil?

L'hon. Anita Anand: Oui, exactement. Je tiens également à souligner que chaque pays a son propre cadre de contrôle. Nous sommes d'avis que le fait d'avoir le même pouvoir que d'autres pays nous permettrait de collaborer avec eux à l'échelle internationale et représenterait une autre mesure que nous pourrions prendre si nous devions répondre à des questions liées à la sécurité économique.

Je dirai également que les amendements seraient pris très au sérieux et qu'ils ne seraient utilisés que dans les cas où il n'y a pas d'autre outil pour répondre à la crise en cours. C'est une couche de sécurité supplémentaire dans les cas où les autres outils ne suffiraient pas.

L'hon. Robert Oliphant: Merci, monsieur le ministre.

Pour faire suite à d'autres questions, nous travaillons en vertu de trois régimes de sanctions, soit la Loi sur les mesures économiques spéciales, la loi de Magnitski et notre participation au régime de sanctions des Nations unies. Le fait qu'il n'y ait pas de poursuites pourrait donner à penser que les sanctions fonctionnent. C'est un signe que le pouvoir de ces sanctions est d'amener les importateurs et les exportateurs de marchandises au Canada à respecter la loi.

Je dirais que la mesure que vous ajoutez signale à l'industrie et aux autres pays qui pourraient vouloir menacer la prospérité économique du Canada que nous avons une loi solide qui équivaut à celles d'autres pays.

Cette loi est-elle unique au Canada ou est-elle semblable aux lois d'autres pays qui seraient jugées nécessaires pour affirmer notre souveraineté économique?

• (1630)

L'hon. Anita Anand: Nous sommes à un moment de l'histoire de notre pays où la protection de la souveraineté canadienne est de la plus haute importance. Comme d'autres pays, le Canada prend des mesures pour protéger sa sécurité économique et, par conséquent, sa souveraineté globale.

Cela s'ajoute aux investissements que nous faisons dans les Forces armées canadiennes et dans la sécurité dans l'Arctique... 80 milliards de dollars pour la défense et la sécurité de notre pays dans le dernier budget fédéral, contre lequel les députés d'en face ont voté, je le rappelle.

Si vous me le permettez, il est également important que je termine la réponse que j'ai donnée lors de la dernière série de questions. Il y a des preuves que nous allons de l'avant avec la confiscation des biens, y compris l'avion Antonov. Des procédures de confiscation de cet avion ont été entamées en 2025 par le gouvernement du Canada devant la Cour supérieure de l'Ontario. C'est un autre exemple de la façon dont nous utilisons les lois au profit du peuple ukrainien. Il est très important que nous nous en souvenions.

L'hon. Robert Oliphant: Nous faisons cela dans le respect de la primauté du droit, ce qui est crucial.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Oliphant, d'avoir conclu cette série de questions.

Madame la ministre, je tiens à vous remercier de votre comparution et de votre témoignage devant le Comité.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pour nous préparer à la deuxième partie de notre réunion.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Avant d'entendre les témoins, j'aimerais informer les membres que toute proposition ou tout amendement qu'ils souhaitent soumettre dans le cadre de l'étude du projet de loi C-15 doit être transmis au greffier du Comité, qui les compilera et les transmettra au Comité permanent des finances au plus tard le 27 février. Les députés ont donc jusqu'au 26 février pour présenter leurs propositions ou amendements.

Aussi, plus tôt aujourd'hui, le greffier a distribué le budget pour la présente réunion. Plaît-il au Comité d'adopter le budget de 500 \$?

Des députés: D'accord.

Le président: Merci.

Je souhaite de nouveau la bienvenue à M. Robert Brookfield, qui était avec nous pendant la première heure. Il est accompagné de deux collègues: le directeur de la Direction de la politique de contrôle des exportations, Patrick Boulanger, et le directeur par intérim de la Direction des activités de contrôle des exportations, Christian Larose.

Nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par M. Aboultaif.

Vous disposez de six minutes.

Ziad Aboultaif: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître devant le Comité aujourd'hui.

Qui aimerait définir l'intérêt en matière de sécurité économique?

Robert Brookfield: Comme l'a fait valoir la ministre par le passé et comme l'ont aujourd'hui fait valoir mes collègues du groupe de témoins précédent, l'intention de la terminologie relative à la sécurité économique est large. L'objectif est de combler la différence qui existe actuellement en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour permettre l'inscription sur la liste à diverses fins, comme le respect des accords de libre-échange, le matériel de défense, la distribution à des fins de sécurité nationale et le désir plus large de réagir au monde changeant dans lequel nous vivons, où d'autres intérêts en matière de sécurité économique, comme les chaînes d'approvisionnement et les menaces économiques potentielles d'autres pays, sont dirigés contre nous.

• (1640)

Ziad Aboultaif: Merci.

Les fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada ont fait valoir que l'article 461 permettrait d'ajouter certains éléments à la Liste des marchandises d'importation contrôlée, au besoin, afin d'éviter que le Canada développe une dépendance économique à l'égard de marchandises relativement bon marché provenant de fournisseurs étrangers peu fiables.

Nous savons que la Chine figurait sur la liste en ce qui a trait aux produits bon marché émanant de la mondialisation. Est-ce toujours le cas, et est-ce que l'application de l'article 461 permettra de prévenir ces incidents?

Robert Brookfield: Je dirais que les articles 460 et 461 visent à nous donner un outil qui pourrait être utilisé dans des circonstances appropriées. Ils ne visent aucun pays ni aucun produit en particulier. Ils permettraient d'assurer un contrôle, qu'il s'agisse simplement de surveillance, de restrictions ou d'interdictions, sur les produits inscrits tels qu'ils sont décrits dans les circonstances appropriées.

Ziad Aboultaif: Est-ce que cette mesure pourrait être utilisée pour un produit ou un pays en particulier immédiatement, alors que nous la mettons en œuvre?

Robert Brookfield: Je pourrais penser à de nombreux pays ou produits contre lesquels elle pourrait théoriquement être utilisée. Je dirais que l'intention de cette mesure législative n'est pas de cibler un pays ou un produit en particulier. L'idée est de combler une lacune en ce qui concerne les outils qui pourraient ensuite être utilisés, comme l'a dit la ministre, après des consultations appropriées et des calculs des répercussions de tout produit ajouté et des types de contrôles qui seraient mis en place.

Le simple fait d'inscrire un produit sur la liste par voie réglementaire ne serait pas suffisant pour vraiment déterminer quels sont les contrôles. La question serait la suivante: quelle est la nature du contrôle? Encore une fois, s'agit-il d'une interdiction ou d'une mesure de surveillance? Est-ce une restriction du volume? Il y a d'autres paramètres.

Ziad Aboultaif: Je sais que la nouvelle réglementation s'appliquerait à tous les produits ou à tous les pays, mais il doit y avoir des priorités quant aux secteurs et aux industries que nous ciblons afin de pouvoir protéger les produits canadiens.

Toute politique vise à faire deux choses. L'une se trouve à l'intérieur et l'autre à l'extérieur. Une partie du processus consiste à protéger nos industries et nos consommateurs. Ce que j'essaie de savoir, c'est s'il y a une liste précise de produits et d'industries que nous aimerions voir protégés.

Robert Brookfield: La réponse simple est non.

Il y a diverses possibilités quant à la façon dont cet outil pourrait être utilisé, mais la motivation de ce changement est que l'outil pourrait être utilisé dans de nombreuses situations, dont certaines que nous pouvons deviner à l'heure actuelle et d'autres sur lesquelles nous ne pouvons même pas spéculer. L'objectif est de nous permettre une certaine souplesse à l'avenir.

Ziad Aboultaif: Est-ce que cela signifie que le gouvernement aurait de nouveaux outils en main pour mettre en œuvre de nouvelles mesures? Est-ce exact?

Robert Brookfield: Oui. Le but de la mesure législative est de permettre l'ajout de nouveaux articles à la liste des marchandises d'exportation contrôlée.

Ziad Aboultaif: Quels sont ces outils qui n'existaient pas avant?

Robert Brookfield: Auparavant, il n'y avait que certains motifs pour lesquels un article pouvait être ajouté à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée ou à la Liste des marchandises d'importation contrôlée. Les motifs liés à la sécurité économique n'étaient pas inclus.

La loi est régulièrement modifiée pour s'adapter aux situations changeantes. Par exemple, il y a environ 10 ans, l'alinéa 3(1)g) a été ajouté pour permettre la surveillance des exportations de bois d'œuvre. En raison du contexte de la relation avec les États-Unis, il a été jugé approprié de pouvoir surveiller ces transactions, ce qui n'était pas permis en vertu de la loi qui existait à ce moment-là.

Cela permettrait plus de possibilités d'ajouter des éléments aux listes.

Ziad Aboultaif: L'objectif de ce projet de loi est d'avoir un effet positif sur la façon dont nous faisons les choses. Est-ce exact?

Robert Brookfield: Je crois bien, oui.

Ziad Aboultaif: Y a-t-il des effets négatifs auxquels on pourrait s'attendre, notamment lors de la négociation d'un nouvel accord commercial?

Robert Brookfield: La Loi sur les licences d'exportation et d'importation permet actuellement la mise en œuvre d'accords commerciaux par son intermédiaire. Cela se fait régulièrement, par exemple, pour mettre en œuvre des contingents tarifaires ou d'autres mesures dans le cadre d'accords de libre-échange. Nous n'avons pas besoin de cet amendement pour la mise en œuvre d'accords de libre-échange.

Si la question est de savoir si l'ajout d'articles sur les listes et de contrôles sur des articles peut avoir des répercussions positives et négatives, la réponse est oui, sans aucun doute. Toute restriction sur les importations ou les exportations, même l'obligation de demander une licence à des fins statistiques, impose un fardeau aux industries touchées. Les considérations relatives à ce qui doit être ajouté et aux contrôles requis tiennent notamment compte des répercussions positives et négatives qui en découleraient.

• (1645)

Ziad Aboultaif: Votre ministère — Affaires mondiales — a utilisé l'expression « dépendance économique ». Cela signifie-t-il que le gouvernement prévoit que nous pourrions être dépendants sur le plan économique?

Robert Brookfield: Mon unité n'a pas pour mandat de se prononcer quant à savoir si, du point de vue économique, nous sommes en situation de dépendance économique. Il vaudrait probablement mieux poser la question au ministère des Finances ou aux économistes de notre unité.

Je dirai que cet outil pourrait servir à lutter contre la dépendance économique.

Ziad Aboultaif: Que signifie ce terme, alors?

Robert Brookfield: Je pense que le terme n'est pas utilisé dans les modifications législatives dont il est question. De mon point de vue, je n'ai pas d'opinion sur la signification du terme.

Ziad Aboultaif: J'ai sous les yeux une note dans laquelle on lit qu'Affaires mondiales a indiqué que « l'article 461 permettrait, au besoin, d'ajouter des articles à la Liste des marchandises d'importation contrôlée afin d'empêcher le Canada de développer une dépendance économique ». Cela vient d'Affaires mondiales.

Robert Brookfield: C'est probablement vrai.

Je dirais que ce qu'il faut retenir, c'est que le libellé de ce projet de loi se veut général. Cela pourrait notamment être utilisé pour contrer la dépendance économique, quelle qu'en soit la définition. La mesure législative ne définit pas ce terme.

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti. Je donne donc la parole à Mme Anita Vandenberg.

Vous avez six minutes.

Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup d'être ici pour répondre aux questions sur certains aspects plus techniques.

Nous savons que le Canada a l'un des plus solides régimes de licences d'exportation et d'importation au monde. Habituellement, les marchandises inscrites sur la Liste des marchandises d'exportation contrôlée sont liées à la sécurité nationale ou au droit international, comme le Traité sur le commerce des armes, etc.

Pouvez-vous me dire, tout d'abord, dans quelle mesure notre système de contrôle des importations et des exportations est solide?

Ensuite, en quoi cela changerait-il les choses sur le plan de la sécurité nationale, y compris la coercition économique? Cela signifie-t-il que c'est perçu comme une menace à la sécurité nationale? Qu'est-ce qui change, dans ce cas-ci?

Robert Brookfield: Nous avons effectivement un régime de contrôle des exportations et des importations très solide et robuste. Chaque année, dans le cadre de ce régime, quelque 5 000 licences

de la catégorie que nous appelons les licences d'exportation stratégiques sont délivrées. Il s'agit de licences à double usage: militaire, nucléaire, etc. Nos unités gèrent beaucoup plus de licences d'exportation et d'importation de nature économique, notamment pour la mise en œuvre d'accords d'approvisionnement et d'accords de libre-échange. Nous délivrons environ 280 000 licences par année. De ce nombre, seulement 5 000 sont des licences d'exportation stratégiques. Dans la plupart des cas, il s'agit de licences automatiques, par exemple pour les produits laitiers, le sucre, etc. C'est la partie qui vise la mise en œuvre des accords de libre-échange et d'autres accords économiques.

Cette disposition créerait sans doute une autre catégorie, ou élargirait la catégorie des licences stratégiques. Cela nous permettrait d'inscrire sur la liste des produits qui ne sont pas habituellement inscrits dans le cadre d'accords de libre-échange ou dans d'autres contextes économiques. C'est davantage lié à la dépendance de la chaîne d'approvisionnement, à une possible dépendance économique ou à la mise en œuvre potentielle d'accords avec d'autres pays. Il s'agit de veiller à ce que les entreprises, les industries et les travailleurs canadiens aient accès aux produits dont ils ont besoin à un prix approprié.

Anita Vandenberg: Pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe lorsqu'un article est inscrit sur la liste? Quelle est l'incidence pour l'entreprise exportatrice ou l'entreprise importatrice? Quel est le processus?

Robert Brookfield: Supposons qu'un produit — appelons-le « produit X », pour être neutre — est ajouté à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée. Une licence serait requise pour exporter le produit X, et puisqu'il est inscrit sur la liste des marchandises d'exportation contrôlée, un régime de délivrance de licences doit être en place. La délivrance de licences pourrait être automatique, comme dans le cas de nombreux produits de bois d'œuvre. Il suffit de passer par le système électronique. Si vous présentez une demande, la licence sera délivrée automatiquement et, à des fins statistiques, nous pourrions faire un suivi de ce qui est exporté. Cela pourrait aussi être un processus très complexe nécessitant l'examen de chaque demande de licence, comme on le fait pour le matériel militaire. Nous examinons s'il existe des préoccupations à divers égards, notamment les droits de la personne, les questions humanitaires, la valeur stratégique. Nous examinons divers facteurs, comme la nature du produit et la destination, puis nous prenons une décision au cas par cas, en application du pouvoir du ministre de déterminer si une licence d'exportation devrait être accordée ou refusée.

Anita Vandenberg: En ce qui concerne le ministre, dans quelle mesure cette disposition est-elle une permission plutôt qu'une obligation? Par exemple, je sais qu'aux termes du Traité sur le commerce des armes, le ministre est tenu de ne pas approuver une licence d'exportation si cela peut mener à des violations potentielles de l'article 7, comme les mauvais traitements infligés aux civils et le terrorisme. J'imagine que c'est un peu plus permissif que cela dans ce cas-ci, et il y a là un plus grand pouvoir discrétionnaire.

• (1650)

Robert Brookfield: Des rapports ont révélé qu'en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, le ministre des Affaires étrangères dispose généralement d'un vaste pouvoir discrétionnaire, y compris pour le matériel militaire, mais que ce pouvoir n'est pas illimité. Comme vous l'avez souligné, en particulier pour les éléments assujettis au Traité sur le commerce des armes et, en fait, selon l'application plus large que le traité lui-même voulue par le Parlement, notamment pour les pièces d'équipement militaire, l'exigence est d'examiner chaque article et de déterminer si cela peut poser problème et, le cas échéant, de refuser de délivrer une licence.

Le ministre peut, à titre discrétionnaire, examiner un produit — par exemple, un article à double usage, comme une pompe nucléaire — même si ce produit n'est pas assujéti au Traité sur le commerce des armes. Notre ministère examine le dossier pour déterminer si cela correspond à certains enjeux définis. Le cas échéant, la demande de licence est habituellement rejetée.

Anita Vandenbeld: Dans quelle mesure notre loi est-elle forte comparativement aux lois d'autres pays?

Robert Brookfield: Je crois, d'après mes discussions avec des collègues et notre examen des lois d'autres pays, qu'elle figure parmi les plus fortes et les plus solides au monde.

Anita Vandenbeld: Nous avons également des mécanismes de suivi. Nous avons des moyens de nous assurer qu'un produit d'exportation ne se retrouve pas ailleurs que prévu. Je pense en particulier au Traité sur le commerce des armes. Nous avons beaucoup de mécanismes solides garantissant que de tierces parties n'y ont pas accès.

Robert Brookfield: Il existe des mesures visant à garantir que ces articles n'aboutissent pas là où ils ne devraient pas aller.

D'abord, il y a les entreprises. Nous traitons avec des entreprises d'un océan à l'autre. Elles ne veulent pas enfreindre la loi. Elles doivent régulièrement s'occuper de tels dossiers, et elles ont parfois un agent de licence, une personne à l'interne, puisqu'il y a parfois des erreurs. Elles ont leurs propres programmes de conformité. Nous commençons là, puis cela peut mener à des sanctions administratives, comme le refus d'une demande de licence en cas de non-conformité, et aller jusqu'à l'imposition d'amendes ou d'un gel des articles par l'Agence des services frontaliers du Canada, ou à des poursuites par la GRC.

Anita Vandenbeld: Selon vous, cette modification va-t-elle renforcer la loi?

Robert Brookfield: Oui.

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup.

Est-ce que les deux autres personnes aimeraient ajouter quelque chose? Non?

Je tiens à vous remercier de votre travail et de votre témoignage d'aujourd'hui.

Le président: Nous passons à M. Brunelle-Duceppe pour six minutes, s'il vous plaît.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président. Vous savez que vous êtes mon président préféré, et je siège à trois comités, donc ce n'est pas rien.

Je remercie les témoins d'être avec nous.

Je vais vous poser une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse, tantôt. Ce sera peut-être plus clair si ça vient de vous.

En quoi les modifications dont on parle aujourd'hui vont-elles renforcer la capacité du Canada à respecter ses obligations internationales en matière de droits de la personne et de droit humanitaire?

Robert Brookfield: Comme je le disais tantôt, quand nous recevons une demande de licence d'exportation ou d'importation, nous tenons compte des questions relatives au droit international humanitaire et à d'autres principes internationaux pour décider si un permis sera délivré ou non.

Alexis Brunelle-Duceppe: Sur quels critères votre décision de bloquer ou non la délivrance d'un permis d'importation ou d'exportation est-elle fondée?

Robert Brookfield: Quelques-uns d'entre eux se trouvent dans la loi. La loi exige que le ministre tienne compte des obligations découlant du Traité sur le commerce des armes. Les autres sont des questions de politique et de droit international, bien sûr.

Alexis Brunelle-Duceppe: Connaissez-vous la législation américaine sur l'importation de produits issus du travail forcé sur le territoire américain?

Robert Brookfield: Je ne suis pas un expert dans ce domaine.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je pose la question parce que, présentement, la législation canadienne prévoit que c'est au douanier de démontrer que le produit qui entre au pays n'est pas issu du travail forcé, tandis que la législation américaine renverse le fardeau de la preuve. Ça signifie que c'est à l'importateur de démontrer que le produit n'a pas été fabriqué en recourant au travail forcé. C'est donc une législation beaucoup plus efficace, solide et robuste.

Dans ce cas, au lieu d'adopter ces articles, ne serait-ce pas plus facile de copier la législation américaine pour s'assurer que certains produits ne passent pas par le Canada pour être ensuite envoyés aux États-Unis par différents moyens? Je comprends que c'est un choix plus politique qu'autre chose.

Robert Brookfield: Dans la législation canadienne, il existe beaucoup d'outils législatifs pour contrer des problèmes et des effets néfastes à l'étranger en matière d'importation et d'exportation. La Loi sur les licences d'exportation et d'importation traite un élément de ça.

Cependant, comme vous le savez probablement mieux que moi, il y en a d'autres, comme la loi qui a récemment été adoptée, soit la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la Loi sur le tarif des douanes, qui ne sont pas du ressort de notre unité.

• (1655)

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends, mais, jusqu'à présent, aucune marchandise n'a été saisie. Je pense qu'un seul bateau a été arraisonné au Canada, et on l'a laissé partir. Par contre, aux États-Unis, ce sont des millions de tonnes de produits qui se font renvoyer. Bref, ce n'est pas grave.

Des consultations ont-elles été menées avec les secteurs visés avant la rédaction de ces articles?

Robert Brookfield: Je dirais qu'à Affaires mondiales Canada, nous coopérons toujours étroitement avec tous les secteurs au Canada.

Comme je le disais tantôt, avec cet outil, notre unité ne cible pas un secteur ou un pays en particulier, donc nous n'avons pas fait de consultations puisque nous n'en sommes pas à cette étape.

C'est avant d'ajouter quelque chose sur la liste que nous devrions consulter des compagnies ou d'autres parties prenantes appropriées.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est légitime. Je comprends ça.

Ces nouveaux articles vont-ils combler des failles qui, présentement, permettent à des biens canadiens d'aller vers des états problématiques partout sur la planète?

Robert Brookfield: Je ne peux pas répondre à cette question, car elle est un peu trop générale.

Ce serait un outil pour contrer les problèmes, parce que si nous mettons quelque chose sur la liste, il doit y avoir une liste concernant l'exportation et l'importation.

Une autre unité dont je suis responsable a une loi sur les sanctions, qui n'est pas visée par ces amendements. On a parlé des lois aux États-Unis, de la Loi sur la justice pour les victimes de dirigeants étrangers corrompus (loi de Sergueï Magnitski), de la Loi sur les Nations Unies et de la Loi sur les mesures économiques spéciales.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est une très bonne réponse.

Je remercie les témoins de leur témoignage.

Monsieur le président, je vais proposer une motion, dont l'avis a été déposé la semaine dernière, donc qui est débattable aujourd'hui. Je pense que les interprètes ont déjà les feuilles. La motion est la suivante:

Que, conformément à l'article 108(1), le Comité invite Mark Wiseman, nouvel ambassadeur du Canada aux États-Unis, à venir témoigner durant deux heures, au sujet de son mandat dans le contexte des relations entre le Canada et les États-Unis

[Traduction]

Le président: Nous avons un rappel au Règlement à ce sujet.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Je comprends que mon collègue propose sa motion. Je pense que nous savions qu'il allait le faire.

Je sais que nous avons une réunion de sous-comité la semaine prochaine pour discuter des différentes motions et du travail que nous allons faire. Je me demandais donc si nous voulions en discuter plus longuement lors de la réunion de ce sous-comité pour que nous puissions nous pencher sur tout l'exercice que nous allons faire.

La question est de savoir si nous voulons attendre la semaine prochaine, lors de notre réunion de sous-comité, pour parler de l'horaire et du calendrier ou si nous voulons que cela se passe aujourd'hui.

Alexis Brunelle-Duceppe: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais que la motion soit adoptée. Je pense que je ne suis pas le seul ici à être d'accord pour l'adopter aujourd'hui.

[Traduction]

Le président: Nous avons un autre rappel au Règlement.

Ziad Aboultaif: J'aimerais proposer un amendement amical à la motion, si vous êtes d'accord.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Quel est votre amendement favorable?

[Traduction]

Ziad Aboultaif: L'amendement se lirait comme suit:

Que, conformément à l'article 108(1) du Règlement, le Comité invite Mike Wiseman, nouvel ambassadeur du Canada aux États-Unis, à venir témoigner durant deux heures, au sujet de son mandat dans le contexte des relations entre le Canada et les États-Unis, après son entrée en fonction.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur le président, j'accepte l'amendement favorable.

L'hon. Mona Fortier: Pouvez-vous le répéter une autre fois?

[Traduction]

L'hon. Robert Oliphant: J'invoque le Règlement.

Je ne pense pas que notre Règlement permet un amendement amical. Il faudrait voter sur l'amendement comme tel. Il appartiendrait au Comité de le faire.

Le président: D'accord. Selon le greffier, nous allons d'abord voter sur l'amendement, puis sur la motion.

L'hon. Mona Fortier: Pourriez-vous relire l'amendement?

Le président: Monsieur Aboultaif, vous avez la parole.

L'hon. Mona Fortier: Je n'écoutais pas l'interprétation. L'avez-vous dans les deux langues officielles?

Ziad Aboultaif: Oui.

[Français]

L'hon. Mona Fortier: Merci.

[Traduction]

Ziad Aboultaif: Avez-vous besoin d'un exemplaire?

L'hon. Mona Fortier: Non. Veuillez simplement le relire. Je veux l'entendre de nouveau.

Ziad Aboultaif: Très bien.

L'amendement se lit comme suit:

Que, conformément à l'article 108(1) du Règlement, le Comité invite Mike Wiseman, nouvel ambassadeur du Canada aux États-Unis, à venir témoigner durant deux heures, au sujet de son mandat dans le contexte des relations entre le Canada et les États-Unis, après son entrée en fonction.

● (1700)

Le président: J'aimerais que nous passions au vote sur l'amendement.

L'hon. Robert Oliphant: Je dirais simplement que nous appuyons cela.

J'aimerais parler de cet amendement brièvement.

Je pense qu'il est très important de comprendre que selon la tradition parlementaire de Westminster, l'exécutif a la prérogative de nommer les ambassadeurs. Le premier ministre fera cette nomination. Il n'incombe pas au Comité de tenir une audience de confirmation. Nous ne sommes pas Américains. Je trouverais très choquant qu'on ait l'impression que ce serait une sorte d'équivalent à une audience de confirmation à l'américaine. Nous allons plutôt appuyer cet amendement, car il précise que nous discuterons du mandat qui lui a été confié, dans le contexte des États-Unis.

Nous sommes très favorables à l'amendement.

Merci.

Le président: Je crois comprendre que les députés appuient l'amendement à l'unanimité.

(L'amendement est adopté.)

(La motion modifiée est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Personne n'a voté contre. Merci.

Nous passons à la prochaine série de questions, en commençant par M. Holman.

Vous avez cinq minutes.

Kurt Holman (London—Fanshawe, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui comparaissent devant le Comité.

Messieurs, la section 27 du projet de loi C-15 élargit considérablement la définition de la sécurité économique de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, donnant ainsi au Cabinet un vaste pouvoir discrétionnaire pour restreindre les importations et les exportations, sans limites claires. Pouvez-vous expliquer pourquoi le gouvernement demande au Parlement d'approuver des pouvoirs aussi vastes sans définir clairement ce qui constitue une menace à la sécurité économique, et comment les Canadiens peuvent avoir l'assurance que ce pouvoir ne sera pas utilisé de manière abusive pour nuire au commerce légitime et aux industries nationales?

Robert Brookfield: J'aimerais d'abord apporter une petite précision. Je dirais que le projet de loi n'élargit pas considérablement la définition de « sécurité économique », car cela ne figure pas dans l'actuelle Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Certes, il prévoit l'ajout d'une terminologie qui permet l'ajout d'articles à la liste, pour des motifs liés à la sécurité économique. Cela pourrait élargir considérablement la portée, comme nous l'avons indiqué. Le but est de permettre au gouvernement d'ajouter un article à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée ou à la Liste des marchandises d'importation contrôlée dans un vaste éventail de situations possibles.

Ce qui nous rassure quant au risque d'usage abusif, c'est le processus réglementaire. Tout ajout ferait l'objet du processus réglementaire normal, qui exige des consultations et des publications. En cas d'usage abusif dépassant l'exercice approprié du pouvoir discrétionnaire accordé au ministre des Affaires étrangères, comme pour toute question législative et réglementaire, cela ferait l'objet d'un examen par les tribunaux. Évidemment, les intervenants et d'autres pourraient exprimer leurs préoccupations au sujet du bon équilibre des articles ajoutés à la liste et des contrôles supplémentaires connexes.

Kurt Holman: D'accord. Je vous remercie de la réponse.

Messieurs, le paragraphe 5(1) de la Loi permet déjà au gouvernement de restreindre les importations d'armes et de munitions. Le projet de loi C-15 élargit ce pouvoir sous prétexte d'assurer la sécurité économique. Pourquoi le gouvernement mène-t-il une autre attaque détournée contre les chasseurs, les tireurs sportifs et les agriculteurs respectueux des lois au lieu de concentrer ses efforts pour arrêter...

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Excusez-moi, est-ce que je me suis trompé de comité? Je pensais que nous étions au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international.

[Traduction]

Kurt Holman: J'ai la parole. Je pose ma question.

Le président: Je comprends.

Je propose que nous laissions le député terminer sa question, en lui rappelant de bien vouloir s'en tenir à la loi et aux amendements.

Kurt Holman: D'accord. Je vais poursuivre ma question.

Pourquoi le gouvernement mène-t-il une autre attaque détournée contre les chasseurs, les tireurs sportifs et les agriculteurs respectueux des lois au lieu de concentrer ses efforts sur la lutte contre les armes à feu de contrebande et les criminels violents qui menacent la sécurité publique?

Robert Brookfield: La Loi sur les licences d'exportation et d'importation existante permet déjà l'ajout d'armes à feu à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée ou à la Liste des marchandises d'importation contrôlée. Ces amendements ne visent pas cette situation, car ce n'est pas nécessaire. Ces modifications visent à traiter de questions de sécurité économique, qui sont précisément le genre d'aspects qui ne sont pas couverts actuellement par rapport aux armes militaires, y compris les armes utilisées par les chasseurs.

Kurt Holman: Je vous remercie de la réponse.

Les représentants d'Affaires mondiales ont déclaré que ces modifications n'imposent pas immédiatement de nouveaux contrôles, mais qu'elles donnent simplement au gouvernement la souplesse nécessaire pour agir plus tard.

Messieurs, pourriez-vous dire clairement aux Canadiens s'il existe déjà une liste de biens, de technologies ou d'industries que le gouvernement compte cibler lorsque ce pouvoir aura été accordé, ou demande-t-on au Parlement de signer un chèque en blanc, sans aucune transparence?

• (1705)

Robert Brookfield: Je n'accepte pas la prémisse de la question, mais je dirai qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucune liste d'articles à cibler.

Kurt Holman: Merci d'avoir répondu à la question.

S'il n'y a ni intention cachée ni raison prédéterminée derrière cette politique, pourquoi le gouvernement cherche-t-il à obtenir plus de pouvoirs?

Robert Brookfield: Pour répéter ce que la ministre Anand a dit et ce que je crois avoir dit aussi, l'objectif est de combler une lacune qui a été relevée dans la loi actuelle: en ce moment, nous n'avons pas le pouvoir d'ajouter des articles à la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée ou à la Liste des marchandises et technologies d'importation contrôlée dans des circonstances qui nuisent ou qui sont susceptibles de nuire à la sécurité économique du Canada. Les dispositions actuelles touchent principalement les accords commerciaux ou les situations liées à la défense militaire.

Kurt Holman: Je vous remercie pour votre réponse.

Pour poursuivre, messieurs, les responsables reconnaissent que les contrôles à l'importation pourraient être utilisés pour prévenir la dépendance à l'endroit des marchandises bon marché provenant de fournisseurs étrangers peu fiables. À un moment où les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts, comment le gouvernement justifie-t-il la mise en place de politiques qui risquent de restreindre les importations bon marché, de faire grimper les prix et d'aggraver la crise du coût de la vie pour les familles?

Robert Brookfield: Je dirais que si les modifications proposées sont adoptées, toute décision d'ajouter un article à la liste pour cette raison devra être prise en tenant compte des considérations que vous avez soulevées, ainsi que des avantages possibles d'ajouter un article particulier à la liste et des contrôles à mettre en place.

Kurt Holman: Je vous remercie encore une fois de répondre à mes questions.

J'en ai une dernière.

Les modifications proposées octroient des pouvoirs économiques et commerciaux importants au Cabinet, les décisions étant prises par voie réglementaire plutôt que par voie législative. Étant donné les antécédents d'abus de pouvoir et de consultation insuffisante du gouvernement actuel, pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance aux libéraux pour exercer de nouveaux pouvoirs de manière responsable, pour choisir les gagnants et les perdants ou pour punir les secteurs aux politiques opposées?

Robert Brookfield: Je pense qu'en ma qualité de fonctionnaire non partisan, je ne peux pas répondre à votre question.

Kurt Holman: D'accord.

Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste deux secondes.

Kurt Holman: Je vais céder le reste de mon temps de parole.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Holman.

Nous passons maintenant à M. Guilbeault.

Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault: Messieurs, merci beaucoup d'être des nôtres.

Plus tôt aujourd'hui, la ministre a fait allusion au fait que plusieurs pays s'étaient dotés de mesures semblables. Je crois qu'elle a parlé du Japon, de l'Allemagne et des États-Unis.

Pourriez-vous nous donner des exemples ou établir des parallèles entre le genre de mesures dont ces pays-là se sont dotés et ce que nous essayons de faire ici, aujourd'hui?

Robert Brookfield: Je n'ai pas les détails sous la main. Je peux les faire parvenir au Comité plus tard, si vous le souhaitez.

Dans les grandes lignes, je dirais que notre analyse nous pousse à nous pencher sur les mesures prises aux États-Unis, car elles sont plus claires. Les Américains ont beaucoup d'outils pour plusieurs raisons, y compris pour des raisons économiques, alors que nous n'en avons pas.

L'Union européenne, le Royaume-Uni, le Japon et d'autres pays, comme l'Australie, ont leur propre législation. C'est bien sûr lié à

leurs systèmes, et le système de l'Union européenne est très compliqué, comme celui des États-Unis.

Selon notre analyse, je dirais que tous ces pays ont des pouvoirs pour mettre en œuvre des systèmes traitant des questions économiques. Ce n'est pas exactement le même système que ce que nous proposons ici, mais ce sont des systèmes visant à rendre plus fiables les chaînes d'approvisionnement et d'autres menaces économiques.

En général, c'est à la suite de cette analyse que nous avons proposé ces mesures, mais nous pouvons faire une analyse plus approfondie et faire parvenir au Comité plus de détails sur la législation d'autres pays.

L'hon. Steven Guilbeault: Merci.

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de liste de produits et de pays ciblés. Pouvez-vous nous donner une idée du type d'échanges commerciaux qui pourraient être visés par les mesures dont nous discutons aujourd'hui?

Robert Brookfield: Je vous donne un exemple tout à fait hypothétique. Imaginons que le Canada a un produit en quantité limitée sur le plan international et qu'on veuille faire en sorte que ça aille seulement à certains pays, avec certaines restrictions, et que ça n'aille pas qu'à un pays ou à un autre, par exemple. Dans cette situation, on pourrait mettre une obligation d'avoir un permis, on pourrait limiter la quantité qui va dans certains pays, ou on pourrait prohiber l'envoi à certains pays selon certains critères.

L'hon. Steven Guilbeault: Merci.

Monsieur le président, je n'ai pas d'autres questions pour les témoins.

Merci beaucoup, messieurs.

[Traduction]

Le président: Monsieur Brunelle-Duceppe, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Va-t-il y avoir une période de transition accordée aux entreprises et aux importateurs? Y aura-t-il des lignes directrices assez claires pour éviter qu'il y ait des interruptions commerciales involontaires?

Robert Brookfield: Quand quelque chose est ajouté sur la liste de contrôle sur l'exportation et l'importation, nous communiquons avec les compagnies. Nous avons d'ailleurs publié un guide sur notre site Web pour les contrôles à l'exportation afin d'aider les individus et les compagnies.

Dans l'unité de M. Larose, notre personnel communique maintenant de façon individuelle avec la plupart des compagnies pour ce qui touche la réglementation. J'imagine que, si on décidait quelque chose au sujet d'un certain produit, notre personnel en discuterait avec elles.

Je vous donne un exemple récent. Les ordinateurs quantiques ont été ajoutés sur la liste de contrôle. C'était nouveau. Nous avons discuté avec des représentants des compagnies qui se consacrent aux technologies quantiques pour les prévenir et pour qu'ils comprennent la situation. Nous voulions qu'ils comprennent ce qui se passe lors de l'ajout d'un produit sur la liste.

• (1710)

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Larose, avez-vous un exemple de période de transition?

Robert Brookfield: Ce n'est pas exactement une question de transition.

Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord, on parle davantage de directives claires. Vous parlez directement avec les compagnies pour vous assurer que tout est bien compris et qu'il n'y a pas de confusion.

C'est ce que je comprends.

Robert Brookfield: Pour ce qui est de l'ajout d'un produit sur la liste, ce serait peut-être un processus réglementaire. Il pourrait y avoir des consultations. Il pourrait y avoir une période de mise en œuvre, mais ça dépend...

Alexis Brunelle-Duceppe: Ça dépend du produit.

Robert Brookfield: Ça dépend du moment où on décide d'inscrire quelque chose sur la liste et de la façon dont le système de licences sera établi.

Alexis Brunelle-Duceppe: D'accord. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Mantle pour cinq minutes.

Jacob Mantle: Merci, monsieur le président.

Merci de votre présence, messieurs.

Si j'ai bien compris, vous avez dit, durant votre témoignage, qu'à votre avis, le régime canadien de sanctions et de contrôle des exportations est l'un des plus robustes et solides au monde. Cette déclaration m'a surpris.

Comme vous le savez sans doute, un rapport publié en mars 2025 dit exactement le contraire. Ce rapport souligne « l'absence d'une forte culture réglementaire » à Affaires mondiales; on y lit aussi que le ministère n'a pas les moyens nécessaires pour appliquer le régime.

Vous opposez-vous aux conclusions de ce rapport interne? Il a été préparé par Affaires mondiales pour un usage interne. Rejetez-vous ce rapport?

Robert Brookfield: Tout d'abord, je précise que mon commentaire se rapportait au régime de contrôle des exportations. Je dirais que notre régime de sanctions est également robuste, mais puisque le sujet à l'ordre du jour, ce sont les modifications proposées à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, mes observations sont axées là-dessus.

Je répète que oui, à mon avis, nos régimes de contrôle des exportations et des importations sont robustes. Pourrions-nous faire mieux? Certainement. Des rapports produits par votre comité et par le Sénat, en plus du rapport interne, proposent des améliorations à apporter.

À titre d'exemple, en janvier 2024, votre comité a recommandé de considérer la possibilité de combiner les régimes de sanctions et de contrôle des exportations afin de dégager des synergies. Ce travail est en cours. À l'heure actuelle, je suis responsable et de la direction générale chargée des sanctions et de la direction générale chargée des contrôles à l'exportation. Ces deux directions générales seront fusionnées cet été.

Nous cherchons toujours à nous améliorer. À mon avis, le régime canadien de contrôle des exportations compte parmi les plus solides et robustes au monde. Cependant, cela ne signifie pas qu'il ne pourrait pas être meilleur. J'ajouterais que les autres pays ont aussi des problèmes; il ne m'appartient pas de les commenter, mais nous en tirons des leçons pour cibler les domaines où il est possible de faire mieux.

Jacob Mantle: Merci.

Vous conviendrez sans doute que bon nombre des mesures liées aux sanctions sont mises en œuvre en vertu de la LLEI, par exemple l'interdiction d'exporter certains biens à des nations hostiles comme la Russie, ou encore l'interdiction d'importer des biens comme du pétrole brut de la Russie.

Comment mesurez-vous votre efficacité? Quels sont vos indicateurs de rendement clés? Comment peut-on évaluer le bien-fondé de votre appréciation du régime? Vous dites que c'est le meilleur régime, le régime le plus robuste. Comment peut-on le vérifier?

Robert Brookfield: D'abord, je précise que les sanctions imposées à la Russie relèvent principalement de la Loi sur les mesures économiques spéciales, et non de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. C'est la Loi sur les mesures économiques spéciales qui prévoit les interdictions concernant les exportations et d'autres transactions. C'est un régime réglementaire différent.

Il est vrai que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation prévoit une politique de présomption de refus pour l'exportation de marchandises contrôlées vers la Russie. Toutefois, la Russie ne figure pas, par exemple, sur la liste des pays visés, un autre mécanisme lié aux sanctions qui se trouve dans la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Pour préciser, d'après ce que je comprends, ce n'est pas la mesure législative que le Comité étudie.

Je suis désolé, je pense que j'ai manqué la deuxième partie de votre question.

Jacob Mantle: Vos indicateurs de rendement clés pour...

Robert Brookfield: Un de nos indicateurs de rendement clés a trait aux normes de service. Conformément à l'article 27 de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation, en mai de chaque année, nous déposons devant le Parlement un rapport sur les marchandises exportées figurant dans le groupe 2 — en un mot, le matériel militaire. Ce rapport montre la mesure dans laquelle nous respectons nos normes de service.

Selon nos normes de service, nous devons rendre une décision sur la délivrance d'une licence dans les 10 jours suivant la demande pour les pays membres de l'OTAN et leurs partenaires, comme le Japon et la Corée du Sud, et dans les 40 jours pour les autres pays.

Jacob Mantle: Est-ce que l'un de vos indicateurs de rendement clés concerne les renvois de violations possibles à la GRC?

• (1715)

Robert Brookfield: Je ne comprends pas très bien la question. Notre système est conçu pour prévenir les violations.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la majorité des entreprises et des particuliers au Canada...

Jacob Mantle: Je pense qu'au Canada...

Robert Brookfield: Si je peux terminer, la majorité des gens au Canada veulent respecter la loi. Notre objectif est de les aider à ce faire. Nous ne voulons pas que l'efficacité de notre système soit évaluée en fonction du nombre de personnes qui enfreignent les règles. Nous cherchons à prévenir les violations, et la majorité des gens cherchent à respecter la loi.

Jacob Mantle: Je vous dirais que les violations sont fréquentes et bien documentées. À titre d'exemple, des détonateurs électroniques fabriqués au Canada ont été exportés vers le Kirghizistan, puis réexportés en Russie; en outre, depuis le début de la guerre, plus de 30 jets de luxe canadiens ont été exportés en Russie.

D'après moi, l'argument selon lequel tout le monde suit les règles parce qu'un régime est en place n'est ni raisonnable ni convaincant. En fait, je pense que le Canada a la réputation d'être un tigre de papier. Quand je donnais un cours à la faculté de droit de l'Université Queen's, une de mes questions d'examen portait là-dessus.

Il me reste 30 secondes. Je vais vous poser ma question d'examen et vous demander d'y répondre. La question est la suivante: selon vous, les sanctions et les contrôles à l'importation et à l'exportation du Canada sont-ils des tigres de papier?

[Français]

L'hon. Steven Guilbeault: Monsieur le président, je pense que c'est tout à fait inapproprié.

L'hon. Mona Fortier: C'est tellement inapproprié, monsieur le président. J'invoque le Règlement.

[Traduction]

Jacob Mantle: Oui.

Qu'en pensez-vous, brièvement?

Robert Brookfield: Je ne suis pas au courant des exemples précis que vous avez donnés. Je dirais, de façon générale, que nous examinons de près toutes les allégations de violations et que nous essayons de faire en sorte qu'elles fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites.

Les poursuites sont difficiles. Au bout du compte, ce sont les services de police indépendants qui doivent faire de leur mieux pour

fournir aux procureurs les éléments de preuve nécessaires pour engager des poursuites. Il faut que la norme criminelle soit respectée pour qu'une poursuite soit engagée. Ce n'est pas la responsabilité de notre ministère, mais nous jouons un rôle de soutien.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Robert Oliphant.

Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Robert Oliphant: Merci. Je ne pense pas avoir besoin de cinq minutes. Je trouve que les fonctionnaires nous ont très bien expliqué les régimes.

Je veux juste prendre un moment pour vous remercier pour le travail que vous faites. Les nombreuses sanctions imposées d'abord au Venezuela, puis à la Russie ont battu tous les records; jamais vous n'avez eu autant de travail à faire.

Je tiens également à vous remercier pour un mécanisme qui s'est avéré très efficace pour encourager les entreprises canadiennes à se conformer à la loi. Vous recevez sans doute de nombreuses questions de la part d'exportateurs qui souhaitent vendre un produit, mais qui tiennent d'abord à s'assurer de respecter la loi. Je présume que cela représente une part beaucoup plus importante de votre travail qu'on le reconnaît publiquement. Je vous remercie donc encore une fois pour le travail que vous faites. Nous verrons ce que nous apportera la prochaine série éventuelle de modifications législatives. Merci beaucoup.

Le président: Voulez-vous réagir à ces commentaires?

Robert Brookfield: Je vous remercie pour vos bons mots.

Le président: Je remercie chaleureusement les fonctionnaires pour leur patience, leurs témoignages et leur présence.

Chers collègues, voilà qui met fin à notre réunion. Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: Oui.

Le président: Je vous remercie. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>